

Les sanctions contre les parents d'enfants violents divisent aussi

« PERSPECTIVE FIN FÉVRIER, entre le 20 et le 27 » : le plan d'action contre les violences scolaires qui devait initialement être présenté mi-décembre serait donc bientôt sur la table du Conseil des ministres. Il avait été décidé après la diffusion en octobre d'une vidéo montrant un élève en train de menacer un professeur avec une arme factice dans un lycée de Créteil, images qui ont suscité un vif émoi et le mouvement #pasdevague.

Si le plan a été repoussé, c'est qu'il a fait, et fait encore, l'objet de nombreux arbitrages, notamment sur une mesure ô combien clivante : la suppression des allocations familiales pour les parents d'enfants violents. « En matière de responsabilisation des parents, Jean-Michel Blanquer a demandé que tout soit sur la table, indique-t-on au ministère. Ce n'est pas de notre seule responsabilité, c'est arbitré à Matignon parce qu'il y a trois ministères concernés. » Il s'agit de celui de la Santé et du Travail... et ni Agnès Buzyn, ni Muriel Pénicaud ne semblent favorables à la mesure.

Critères. Au sein de la majorité, l'idée de sanctionner les parents est aussi loin de faire l'unanimité. Le 22 janvier, une réunion a eu lieu entre Jean-Michel Blanquer et les députés LREM de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Ces derniers ont fait part au ministre de leur opposition à la mesure. Le 5 février sur RTL, c'est Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, qui s'est montré critique. Interrogé sur l'opportunité de sanctionner les parents, il a répondu « c'est autant de cas particu-

liers qu'il y a de familles, il ne faut pas avoir d'approche dogmatique là-dessus, il faut faire dans la dentelle. » Rajoutant, bien sûr, que c'était certainement ce qu'allait faire Jean-Michel Blanquer.

« Il y aura un panel de mesures, qui seront appliquées en fonction de la situation de familles, ce n'est pas encore arbitré et il faut éviter de fantasmer sur cette question », explique le ministre. Jean-Michel Blanquer a en effet évoqué des sanctions au cas par cas, en distinguant par exemple la mère célibataire dépassée, du « clan familial » qui encouragerait les comportements violents. Mais qui se chargera de cette distinction ? Sur quels critères clairs seront examinées ces différentes situations des familles ?

« Il faut rappeler aux parents qu'ils ont des responsabilités éducatives, mais ce n'est pas une bonne idée d'utiliser le registre de la culpabilité », juge Marc Vanessan, délégué général du laboratoire d'idées sur l'éducation « Vers le haut ». Il rappelle que 43 % des parents affirment avoir des difficultés à éduquer leurs enfants, notamment les familles monoparentales et celles qui gagnent moins de 2000 euros nets par mois. « Ce n'est pas en leur appliquant une sanction financière que l'on va améliorer les choses », estime Marc Vanessan. Il plaide pour que soient renforcées les mesures de soutien à la parentalité, dont l'efficacité est démontrée, mais qui représentent aujourd'hui moins de 1 % du montant des allocations familiales.

Irène Inchauspé
@iinchauspe 